

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 24 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/09/24-3/15****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200924-lmc100000020944-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/09/2020

Réception Préfet : 25/09/2020

Publication RAAD : 25/09/2020

---

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

**OBJET :** Attribution d'une subvention à l'Association Prévention Routière pour la réalisation d'actions de sensibilisation des collégiens aux risques routiers.

Le Département souhaite compléter ses actions d'amélioration de ses infrastructures en s'impliquant davantage en matière de sécurité routière dans des actions de sensibilisation et de formation envers le public seine-et-marnais. Il est donc proposé d'octroyer à l'Association Prévention Routière (APR) une subvention pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière destinées aux collégiens, durant l'année scolaire 2020/2021. Une convention avec APR en définit les modalités.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/01 et 7/03 en date du 19 décembre 2019, relatives au budget du département,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'accorder une subvention d'un montant maximal de 47 600 € à l'Association Prévention Routière pour qu'elle sensibilise 14 200 collégiens à la sécurité routière, durant l'année scolaire 2020/2021.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec l'Association Prévention Routière, précisant l'objet et les modalités d'octroi de la subvention visée à l'article 1 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention, au nom du Département.

Article 3 : d'affecter cette subvention sur l'action « Opérations de sensibilisation à la sécurité routière », opération « Subvention sécurité routière DR (AE 20) ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) : M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne